

Association agréée pour la protection de l'environnement

Le 12 mai 2021



Mairie - 09130 Pailhès
contact@cea09ecologie.org
<http://cea09ecologie.org/>

À monsieur le
Commissaire Enquêteur

Objet : Contribution du Comité Écologique Ariégeois à l'enquête publique concernant le projet de la centrale hydro-électrique de d'Orgeix-Orlu

Monsieur le Commissaire,

Nous sommes totalement opposés à ce projet inutile, destructeur de biodiversité et exempt d'utilité publique majeure!

En préliminaire nous affirmons être en accord complet avec la contribution de l'APRA Le Chabot. Afin de ne pas alourdir inutilement le dossier nous ne reprenons pas les arguments déjà développés par le Chabot.

Nous constatons l'avis très réservé de de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) et l'avis entièrement opposé à ce projet de la Commission Nationale de la Protection de la Nature (CNPN) ainsi que la grande majorité des avis négatifs exprimés par le public.

Nous voulons insister sur le fait que la justification de la raison impérative d'intérêt public majeur du projet nécessaire à l'obtention d'une dérogation de destruction et de perturbation d'espèces protégées n'est pas constituée.

L'argument tiré de la nécessité d'atteindre une autonomie énergétique (électricité) au niveau du territoire est aberrant.

L'Ariège, surtout le Haute Ariège, produit déjà beaucoup plus d'électricité que ce qu'elle consomme (5 fois plus). Cette électricité est exporté avec des pertes non négligeables (~10%) hors du département pour alimenter les grandes agglomérations (p. ex. Toulouse).

Cette nouvelle centrale dépendra en grande partie des « résidus » des éclusées de la grosse centrale en amont. Le seul débit naturel ne permettrait pas son fonctionnement (module de 0,6m³/sec). Celui-ci sera donc forcément intermittent, ce qui réduit forcément la production malgré la puissance installée. En plus cette production correspondra donc à la production de pointe destinée à la plus forte consommation, surtout pendant la journée.

Il serait beaucoup plus cohérent, avec une politique de production d'électricité un peu inintelligente, de produire cette électricité avec des panneaux photovoltaïques dans la zone de

consommation (toitures, parkings, friches industrielles etc.) et dont la production a lieu pendant la journée. Il est reconnu que les surfaces favorables à l'installation des panneaux photovoltaïques des villes permettent l'autonomie électrique de celles-ci (cas de la ville de Kœniz, majeure partie de l'agglomération de Berne, capitale de la Suisse).

Il serait bien plus important et utile de transformer la centrale existante en Station de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP) comme le font les producteurs d'électricité en Suisse depuis longtemps. Ils profitent de l'électricité nucléaire bradée pendant la nuit pour ré-remplir leurs barrages de haute montagne et pour ensuite la turbiner pendant les heures de pointe et la revendre à un prix bien plus élevé.

Le bassin juste en aval de la centrale hydroélectrique, qui sert à retenir l'eau turbinée en attente d'être ré-pompé vers le barrage, peut aussi permettre, par un relargage contrôlé dans le temps, d'éliminer pratiquement les effets des éclusées dans les cours d'eau à l'aval et même d'y recréer un régime proche des débits naturels.

En ne présentant pas ces possibilités alternatives d'évitement (d'opportunité et de lieu), le dossier présenté à l'enquête publique ne respecte pas le premier et le plus important niveau de la doctrine Éviter, Réduire, Compenser (ERC) pourtant obligatoire.

Pour un projet de production d'électricité à un tel point délocalisé par rapport au lieu principal de consommation, réduire l'enquête au seul territoire de la haute vallée de l'Ariège nous semble être un procédé fallacieux.

Nous vous demandons de donner un avis défavorable pour ce projet.

Avec nos sentiments respectueux,
pour le Conseil d'administration du CEA,
Daniel Strub, coprésident

